



DOCUMENTATION GENERALE

Accueillir un apprenti

Préparer et apprendre le métier

**Brevet de Technicien Supérieur
Architectures en Métal : Conception et
Réalisation**



Ce document vous est proposé par le C.F.A. la Joliverie, celui-ci vous permettra :

ENTREPRISE

- De vérifier que votre entreprise peut former un jeune qui prépare le B.T.S. Architectures en Métal : Conception et Réalisation (A.M.C.R.)
- De repérer la méthodologie pour accueillir un apprenti dans ce domaine de compétences,
- De déterminer les démarches à effectuer pour établir le contrat d'apprentissage.

APPRENTI

- De vous faire découvrir le Centre de Formation d'Apprentis,
- De vous présenter le principe de la formation par apprentissage,
- De vous expliquer le métier, la formation et le diplôme,
- De vous accompagner dans votre projet de formation.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Votre formateur conseil

ou

le secrétariat

02 51 71 36 20

Vincent ROUSSEAU

vrousseau@la-joliverie.com

Tél. : 07.68.99.56.28

Nos coordonnées

C.F.A. La Joliverie
141 route de Clisson
BP 43229
44232 St Sébastien/Loire
Cedex
cfacfp@la-joliverie.com

Formation financée par les branches professionnelles et les Opérateurs de Compétence (OPCO).

SOMMAIRE

	Découvrir le Centre de Formation	1
	Le Centre de Formation d'Apprentis	1
	Les moyens humains et matériels au Centre	2
	Les résultats aux examens.....	3
	L'insertion professionnelle	3
	La qualité	4
	Le développement durable.....	4
	La Charte de l'alternance	5
	Les offres de services	5-6
	L'alternance pour les personnes en situation de handicap	6
	Choisir et vivre son alternance	7
	L'organisation de la communication tout au long du contrat	7-8
	Les rencontres régulières	
	Les outils de liaison	
	Le calendrier de l'alternance	9-10
	La formation à l'exercice du tutorat	11
	Former au métier et préparer le diplôme	12
	La fiche métier	12
	Le prévisionnel des travaux à réaliser en entreprise.....	13
	Le rapport d'activités en entreprise.....	14
	Le contenu de la formation	15
	L'examen de l'AMCR.....	16
	Valider le projet d'accueil et le projet d'apprentissage	17
	Les conditions à remplir par l'apprenti pour signer un contrat d'apprentissage.....	17
	La procédure d'admission	17
	Les conditions à remplir par l'entreprise pour signer un contrat d'apprentissage.....	18
	Le suivi administratif du contrat d'apprentissage	18
	Le financement de l'apprentissage.....	19
	Les aides financières accordées à l'entreprise	19
	Le statut et la rémunération de l'apprenti	20
	A noter	21

Découvrir le Centre de Formation la Joliverie

Depuis plus de 50 ans, le Centre de Formation de La Joliverie forme, par la voie de la Formation Continue ou de l'Apprentissage, les professionnels de demain.

Positionné principalement dans l'enseignement supérieur et sur l'alternance, nous proposons aujourd'hui 25 formations diplômantes ou certifiantes de la terminale BAC Pro au Bac + 5 dans les secteurs :

- Tertiaire (commerce - comptabilité – gestion – expertise comptable - social)
- Industriel (conception – méthodes – industrialisation – automatisation – maintenance – soudage)
- Bâtiment (Architecture métallique).
- Son U.F.A. Ste Anne situé à St Nazaire propose des formations dans le secteur de l'hôtellerie-restauration : [www.https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr](https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr)
- Son U.F.A. Notre Dame de l'Espérance à St Nazaire propose 2 formations par apprentissage [www. https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr](https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr)
- Son U.F.A. St Joseph à Chateaubriant propose 1 formation par apprentissage : <https://www.stjo-chateaubriant.fr>
- Son U.F.A. Ste Thérèse à St Nazaire propose 1 formation par apprentissage <https://www.lyceesainteanne.fr/ufo-apprentissage.fr>

Celles-ci sont accessibles sous contrat d'apprentissage (éventuellement sous contrat de professionnalisation).

Le Centre de Formation Professionnelle met à la disposition des entreprises son expérience en Formation Continue dans ses secteurs de compétence.



1. Les moyens humains et matériels

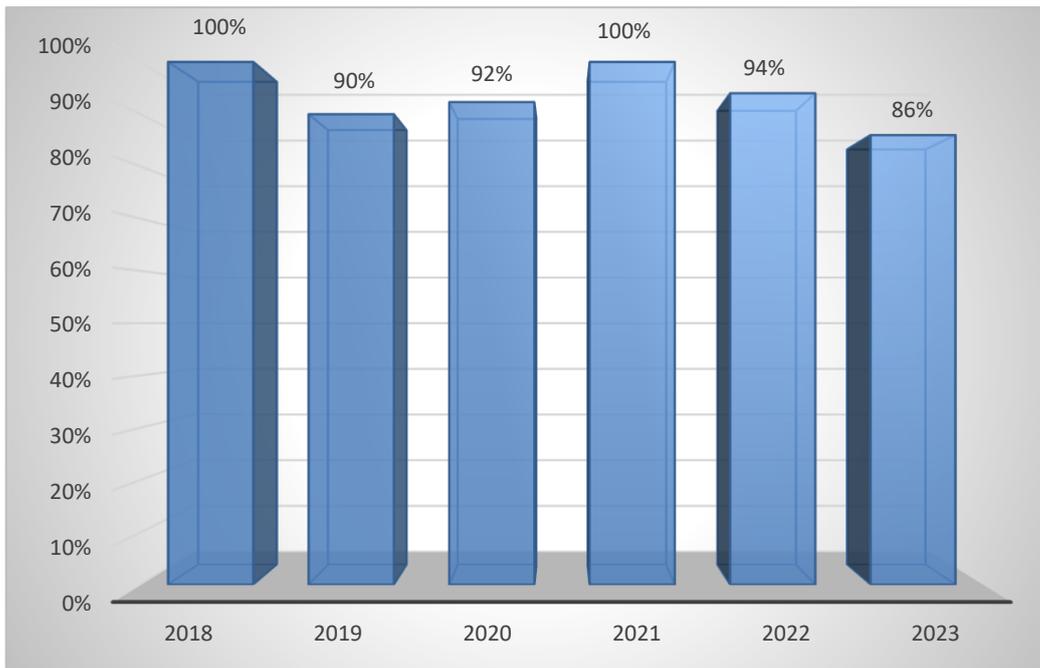
L'accompagnement personnalisé des apprenants tout au long de leur formation est assuré par une équipe de formateurs issus du monde professionnel, reconnus dans leur spécialité.

Le Centre de Formation dispose de moyens performants en adéquation avec les technologies et les matériels utilisés en entreprise.

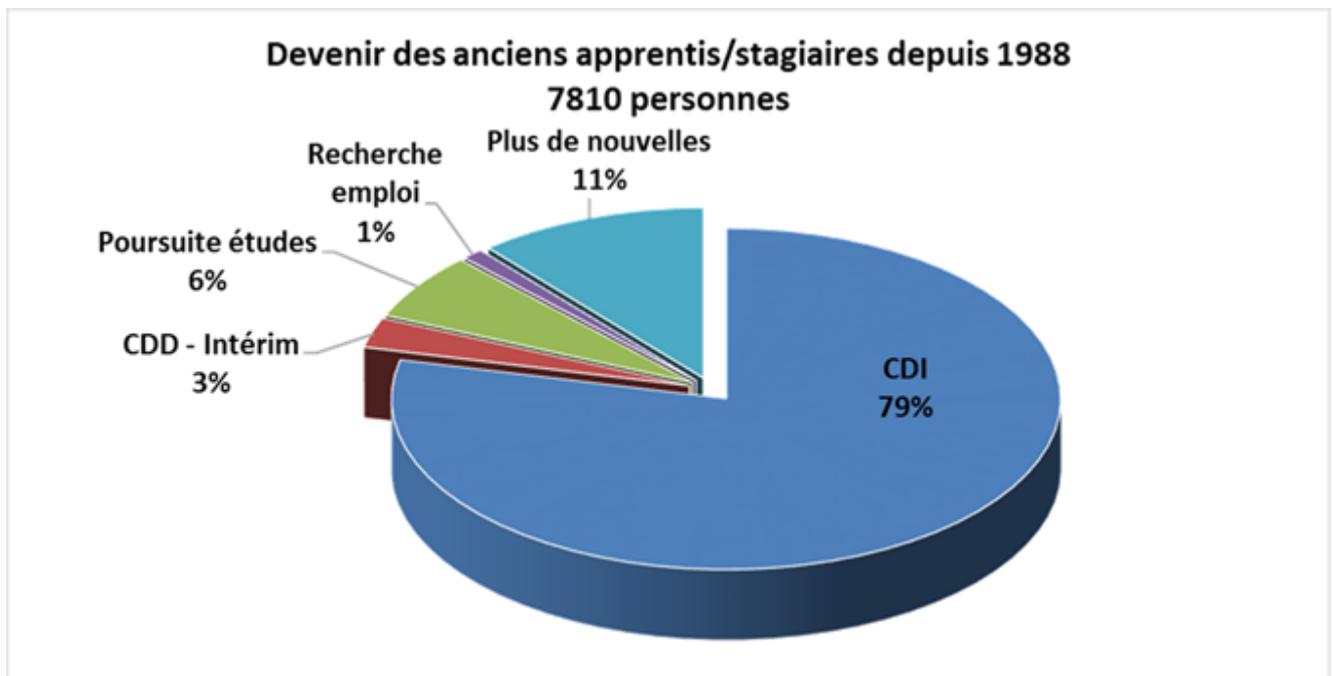
- ✓ 1 amphithéâtre
- ✓ 1 centre de ressource
- ✓ Bâtiments administratifs et pédagogiques de 9 000 m² dédiés à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage
- ✓ Bâtiments de 6 000 m² regroupant nos plateaux techniques.

Bureau d'études Structures Métalliques	Bureau d'études Mécanique et Industrialisation
<ul style="list-style-type: none"> • Logiciel DAO Autocad • Logiciel CAO TEKLA Structures et BOCAD • Logiciel de calculs Robot Millénium • Logiciel CFAO TOPSOLID (Tôlerie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Logiciel CAO CATIA et INVENTOR • Logiciel CFAO TOPSOLID (Usinage) • Logiciel O'DEVIS
Ateliers Mécanique	Ateliers Structure Métallique
<ul style="list-style-type: none"> • 1 Perceuse Colonne/ 1 Scie alternative • Etablis de montage/servantes/poste à souder • 3 Centres d'usinage 3,4 et 5 axes (HAAS) • 2 Tours numériques 3 et 4 axes (HAAS) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Poinçonneuse CN • 1 Banc de découpage oxy-plasma • 3 Presses plieuses (2 CN et 1 traditionnelle) • 2 Rouleuses à profils Grande Capacité • Chariot de soudage • 14 cabines de soudage
Laboratoires Automatisme / Electricité / Informatique	Laboratoire Contrôle
<ul style="list-style-type: none"> • Automates SIEMENS/SCHNEIDER/ROCKWELL et réseaux associés • IHM PROFACE, SIEMENS et SCHNEIDER • Supervision PC Vue 10 et PANORAMA • Logiciel DAO SEE Electrical • Programmation VB SCRIPT et C# 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Machines à mesurer tridimensionnelles • (1 Numérique DEAMICRO-HITE et 1 manuelle TESA) • 1 Projecteur de profil (Mitutoyo) • 1 Colonne de mesure (TESA)
Pôle Robotique	
<ul style="list-style-type: none"> • 2 cellules robotiques FANUC • 2 cellules robotiques YASKAWA • 2 robots humanoïdes NAO • 4 platines Motion – Axes numérisés YASKAWA 	

2. Les résultats A.M.C.R.aux examens



3. L'insertion professionnelle



4. La Qualité

Le Centre de Formation La Joliverie, conscient des enjeux et de l'intérêt d'une démarche d'amélioration continue, s'est engagé dans un processus Qualité en 1993.

Nos priorités majeures, avec la participation de l'ensemble du personnel administratif et pédagogique, est d'assurer la pérennité et l'amélioration continue de notre système de management de la qualité,

Toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réussite de cet engagement sont mises en œuvre afin de parvenir à concrétiser notre volonté de satisfaire nos clients, d'être à leur écoute et d'assurer une amélioration continue de nos services.

Notre politique est donc fondée sur trois axes majeurs :

1. L'écoute attentive et la satisfaction de nos clients (apprentis et partenaires),
2. Le développement des relations de partenariat avec les donneurs d'ordre et les prestataires,
3. Le positionnement de notre système qualité comme un outil de management et d'amélioration continue.

Le Centre de Formation La Joliverie est **certifié QUALIOPi depuis le 17 mars 2021** et répond aux nouvelles exigences Qualité de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette certification s'applique sur :

- Les actions de formation,
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience,
- Les actions de formation par Apprentissage



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

5. Le Développement durable

« Le développement durable est une démarche qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Aujourd'hui, il est impératif que toutes les générations agissent dans une logique de développement durable. Le Centre de Formation est un lieu où se côtoient des personnes, il est donc important qu'il soit un vecteur de communication vis-à-vis du développement durable. Ce projet s'inscrit dans notre Système Qualité. Tous les acteurs de la formation, notamment les apprenants, sont donc force de proposition pour améliorer notre processus de formation. La charte de l'alternance : les engagements des partenaires

La formation par alternance doit son efficacité à la juste complémentarité entre l'entreprise et le Centre de Formation. Elle doit sa réussite à la collaboration étroite des 3 acteurs que sont : l'apprenti, le tuteur, l'équipe de formateurs. Du partenariat qui s'instaure dépend la qualité de la formation que reçoit le jeune au cours de son contrat.



6. Les offres de service

L'hébergement

L'organisme « Action Logement » propose une aide « mobili-jeune » pour l'accès au logement des jeunes en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Pour plus de renseignements : www.actionlogement.fr.

Une résidence étudiante / apprenti(e) est accessible sur le site de St Sébastien / Loire. Pour toute information, vous pouvez contacter la MAISON BSR, 95 Rue des Hauts Pavés, 44000 NANTES au 02 51 17 84 62.

La restauration

Un espace de restauration est accessible aux étudiants apprentis et stagiaires. Dans ce cas, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide des financeurs de la formation, pour le repas.

Un espace de convivialité dédié à l'Enseignement Supérieur est également mis à disposition.

Les frais annexes

La Loi du 5 septembre 2018, relative à la réforme de la formation professionnelle, précise que les Opérateurs de Compétence (financeurs des formations par apprentissage) prennent en charge les frais annexes à la formation, dès lors qu'ils sont financés par le CFA :

- ✓ Restauration : 3 € par repas pris au self de La Joliverie,
- ✓ Hébergement : 6 € par nuitée prise dans un hébergement conventionné par le CFA

En fonction de l'OPCO financeur du contrat d'apprentissage, les prises en charge ci-dessous peuvent varier :

- ✓ Dotation 1er équipement pédagogique
- ✓ Aide à la mobilité internationale.

L'alternance pour les personnes en situation de handicap

Le CFP-CFA La Joliverie accueille les personnes en situation de handicap en leur permettant d'accéder à des postes en milieu ordinaire de travail et de formation.

Les besoins spécifiques aux personnes sont étudiés afin d'offrir un accompagnement et des réponses adaptées à chaque situation. Pour un accueil optimum, le Référent handicap du CFP-CFA prend contact avec la personne plusieurs mois avant le démarrage de sa formation.

Afin de faciliter l'accès des handicapés à l'entreprise et au Centre de Formation (sans limite d'âge), des aides spécifiques sont mobilisables auprès notamment de l'AGEFIPH (secteur privé) / FIPHFP (secteur public).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le référent handicap :

Madame Katell GALISSON, kgalisson@la-joliverie.com

Choisir et vivre son alternance

L'organisation de la communication tout au long du contrat

Pour le suivi de l'apprenti, le CFA la Joliverie vous propose :

► Des rencontres régulières

Réunion Entreprise

Acteurs :

Tuteurs, responsables entreprise, direction CFA, équipe pédagogique

Objectifs :

- présenter le processus de l'alternance sous ses aspects administratifs, organisationnels et pédagogiques
- apporter des précisions sur la formation suivie par le jeune : objectifs, contenus de formation, modalités d'évaluation
- envisager les axes de formation en entreprise

En début de formation

Conseil de classe

Acteurs :

Tuteurs, délégués apprentis, direction CFA, équipe pédagogique

Objectifs :

- évaluer les résultats scolaires de l'apprenti
- évaluer les compétences de l'apprenti sur le plan professionnel
- échanger sur la progression de l'apprenti

4 conseils sur les 2 années

Suivi en entreprise

Acteurs :

Tuteur, apprenti, formateur-suiveur

Objectifs :

- évaluer les compétences mises en œuvre en situation de travail
- échanger sur la progression professionnelle de l'apprenti
- envisager les travaux à confier à l'apprenti

1 suivi par an

► Des outils de liaison

Livret de liaison

Acteurs :

Apprenti, tuteur, suiveur et équipe pédagogique

Objectifs :

- rendre compte :
 - des activités réalisées en entreprise,
 - du programme de formation au Centre.
- repérer les difficultés rencontrées par le jeune en entreprise et au Centre

A chaque alternance

Portail C.F.A. - YPAREO

Acteurs :

Tuteurs, apprentis, suiveurs, équipe pédagogique

Objectif :

- suivre le parcours de l'apprenti au CFA :
 - son emploi du temps,
 - son assiduité,
 - ses résultats.

Accès Internet permanent

Bulletins de notes

Acteurs :

Tuteurs, apprentis, équipe pédagogique

Objectifs :

- présenter les résultats de l'apprenti au CFA
- porter des appréciations sur les résultats et l'attitude de l'apprenti

**4 bulletins de notes
2 relevés examen blanc**

Le calendrier

1^{ère} année - 2024/2025

B.T.S. - A.M.C.R. 31^{ème} Promotion du 9 septembre 2024 au 11 juillet 2025

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
L 01	D 01	FERIE	D 01	(S 49) ENT	M 01	FERIE	S 01	M 01	J 01	D 01	M 01	V 01
L 02	L 02	ENT	L 02	ENT	D 02	D 02	D 02	M 02	V 02	L 02	(S 23) Centre	S 02
M 03	M 03	ENT	M 03	ENT	L 03	(S 6) Centre	(S 10) Centre	J 03	S 03	M 03	Centre	D 03
M 04	M 04	(S 45) ENT	M 04	ENT	M 04	Centre	Centre	V 04	D 04	M 04	Centre	L 04
J 05	J 05	ENT	J 05	ENT	D 05	Centre	Centre	S 05	L 05	(S 8) Centre	Centre	M 05
V 06	V 06	ENT	V 06	ENT	(S 2) Centre	Centre	Centre	D 06	M 06	Centre	Centre	M 06
S 07	S 07	(S 44) ENT	S 07	ENT	M 07	Centre	Centre	L 07	S 07	Centre	(S 28) Centre	ENT
D 08	D 08	ENT	D 08	ENT	M 08	Centre	(S 11) Centre	M 08	FERIE	L 07	Centre	ENT
L 09	L 09	(S 50) ENT	L 09	ENT	J 09	Centre	M 09	J 09	Centre	M 08	Centre	ENT
M 10	M 10	ENT	M 10	ENT	Centre	(S 7) Centre	(S 11) Centre	D 10	Centre	ENT	Centre	ENT
M 11	M 11	(S 46) FERIE	M 11	ENT	M 11	Centre	Centre	M 11	V 09	(S 24) FERIE	Centre	ENT
J 12	J 12	ENT	J 12	ENT	M 12	Centre	Centre	S 12	S 10	ENT	Centre	ENT
V 13	V 13	ENT	V 13	ENT	M 13	Centre	Centre	D 13	D 11	ENT	Centre	(S 33) ENT
S 14	S 14	(S 42) Centre	S 14	ENT	L 13	Centre	Centre	L 14	L 12	(S 20) ENT	L 11	ENT
D 15	D 15	Centre	D 15	ENT	M 14	Centre	Centre	M 15	ENT	ENT	M 12	ENT
L 16	L 16	(S 38) Centre	L 16	(S 51) Centre	M 15	Centre	(S 12) ENT	M 16	V 10	(S 25) ENT	M 13	ENT
M 17	M 17	Centre	M 17	Centre	M 16	Centre	M 16	M 17	D 12	ENT	L 14	ENT
M 18	M 18	(S 47) Centre	M 18	Centre	V 17	(S 9) ENT	(S 2) ENT	J 17	S 14	ENT	D 13	ENT
J 19	J 19	Centre	J 19	Centre	M 18	Centre	ENT	M 18	ENT	(S 21) ENT	M 15	FERIE
V 20	V 20	Centre	V 20	Centre	D 19	Centre	ENT	M 19	V 16	ENT	M 16	ENT
S 21	S 21	(S 43) Centre	S 21	Centre	L 20	Centre	ENT	D 20	D 18	ENT	M 17	ENT
D 22	D 22	Centre	D 22	Centre	M 21	ENT	ENT	L 21	S 17	(S 7) FERIE	M 18	ENT
L 23	L 23	Centre	L 23	(S 52) ENT	M 22	ENT	S 22	M 22	M 20	ENT	D 20	ENT
M 24	M 24	Centre	M 24	ENT	J 23	ENT	D 23	M 23	J 21	ENT	M 22	ENT
M 25	M 25	Centre	M 25	FERIE	V 24	ENT	L 24	ENT	V 23	(S 26) Centre	M 23	ENT
J 26	J 26	Centre	J 26	Centre	S 25	ENT	M 25	ENT	S 24	Centre	J 24	ENT
V 27	V 27	Centre	V 27	Centre	D 26	ENT	ENT	V 25	D 25	Centre	V 25	ENT
S 28	S 28	(S 44) ENT	S 28	Centre	L 27	ENT	ENT	D 27	L 26	Centre	S 26	Centre
D 29	D 29	ENT	D 29	Centre	M 28	ENT	ENT	M 29	M 27	Centre	D 27	Centre
L 30	L 30	(S 40) ENT	L 30	(S 1) ENT	J 30	ENT	S 29	M 30	J 29	(S 8) Centre	M 28	Centre
				ENT	V 31	ENT	D 30	(S 4) Centre	V 30	Centre	L 30	Centre
					ENT	ENT	L 31		S 31	(S 27) ENT	J 31	Centre

début 26^{ème} année

DT457A

Préparation aux examens/révisions : période de révisions incluse dans le calendrier d'alternance.

Possibilité de faire débuter le contrat en août

Les dates à retenir en 2024

- Rentrée des apprentis : lundi 9 septembre 2024
- Réunion des entreprises : jeudi 19 septembre 2024

Pour information, les horaires de cours sont les suivants

- Lundi : 9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 15 – 17 h 15
- Du Mardi au vendredi : 8 h 00 – 12 h 00 et 13 h 15 – 17 h 15

Préparation aux examens / révisions

Conformément au cadre législatif, une préparation spécifique est organisée au C.F.A. La Joliverie. Celle-ci est directement incluse dans le calendrier d'alternance pour chaque année de cycle de formation.



La formation à l'exercice du tutorat

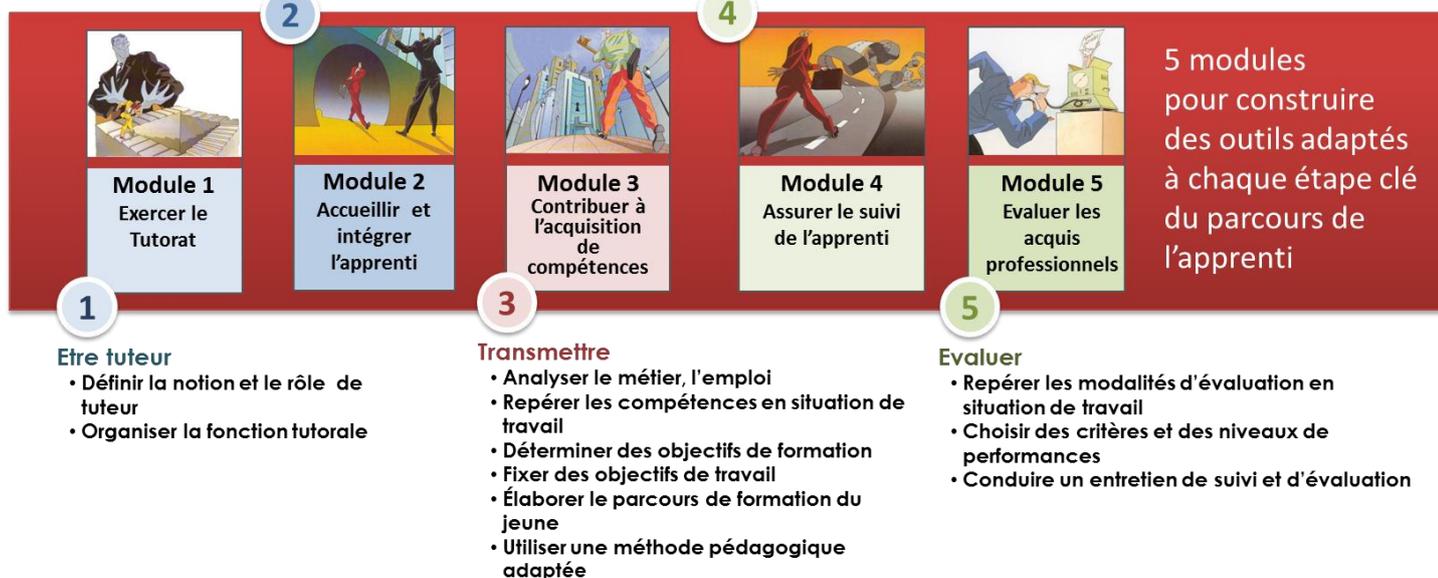
Pour vous aider dans votre mission de tutorat,
Pour organiser la formation, le suivi et l'accompagnement du jeune,
Le CFP CFA la Joliverie vous propose une formation en 5 modules.

Accueillir - Intégrer

- Mettre en place une stratégie d'accueil
- Organiser l'arrivée de l'apprenti
- Repérer les différentes étapes d'intégration

Accompagner – Guider

- Adopter un style de management pour stimuler la motivation
- Identifier son style de communication
- Gérer les relations avec le C.F.A.



Cette formation s'appuie sur votre expérience. Elle vous donnera l'occasion de rencontrer d'autres tuteurs, d'échanger sur votre mission auprès du jeune.

Vous ferez le point sur :

- vos compétences en matière de tutorat,
- l'examen que prépare le jeune,
- les outils d'alternance proposés par le CFP CFA.

Vous trouverez des réponses concrètes aux questions que vous vous posez :

- le rôle du tuteur,
- l'organisation dans l'entreprise pour encadrer le jeune,
- l'accueil, puis l'intégration du jeune dans l'entreprise,
- la transmission et l'apprentissage du métier,
- le parcours du jeune dans l'entreprise, les activités qu'il peut réaliser,
- l'évaluation du travail réalisé par le jeune.

Orientée sur des travaux pratiques, la formation permet de réaliser des outils et d'élaborer une référence dans l'apprentissage du métier préparé par le jeune.

Coût pour une formation de 3 journées : 510 €

Former au métier et préparer le Brevet Technicien Supérieur en A.M.C.R

La fiche métier

En tant que technicien de bureau d'études, le titulaire du B.T.S. **A.M.C.R.** assure la conception des ossatures métalliques, couvertures, bardages, isolations, etc. Il prépare également la fabrication et le montage, en tenant compte de la sécurité, de la maîtrise des coûts, des délais et de la qualité. A terme, il gère un projet dans son intégralité.

- Bureau d'études
- Bureau des méthodes
- Chantier (suivi)

CONCEPTION ►

- Etudier et analyser les documents relatifs à la conception et à la réalisation du projet
- Effectuer des relevés sur des ouvrages existants
- Etablir tout ou partie d'un descriptif ou d'un cahier des charges
- Analyser les solutions technologiques, les modèles, les hypothèses d'avant-projet
- Définir une conception en fonction des capacités et moyens de fabrication, du montage
- Calculer le coût prévisionnel des ouvrages et réaliser ou participer à la réalisation de devis (avant-projet)
- Réaliser les notes de calculs, les plans d'ensemble et de détails

PREPARATION - METHODES ►

- Réaliser les plans de traçage et d'assemblage
- Etablir les nomenclatures d'approvisionnement et participer aux achats
- Organiser une équipe de travail en tenant compte des capacités et des moyens de fabrication

REALISATION-SUIVI ►

- Organiser et suivre le chantier (de la phase préparatoire et de l'ouverture jusqu'à la fin du chantier)
- Coordonner les activités parallèles (bardage, couverture)

les axes de formation

La culture technique du titulaire doit lui permettre de :

- **S'INFORMER ET COMMUNIQUER**
 - Collecter les informations
 - Développer des liaisons techniques et relationnelles avec les différents corps de métier
 - Présenter un projet
- **TRAITER ET ANALYSER**
 - Analyser les documents techniques
 - Traduire en dessins des données techniques
- **CHOISIR ET DECIDER**
 - Effectuer et justifier des choix technologiques
 - Identifier et appliquer les normes en vigueur et les technique du secteur d'activités (moyens de fabrication, de transport, de montage) et des secteurs parallèles
- **METTRE EN OEUVRE**
 - Utiliser les outils informatiques (C.A.O., D.A.O. C.F.A.O., logiciels de calculs)

Le prévisionnel des travaux à réaliser en entreprise

Cette liste des travaux prévisionnels à effectuer en entreprise n'est pas exhaustive. Dans le cadre de l'accompagnement et de la formation en entreprise de l'apprenti, nous vous conseillons de commencer par des activités opérationnelles. Elles permettront au jeune d'acquérir progressivement la culture technique indispensable à leurs futures missions de conception.

FONCTION MONTAGE

- Effectuer la poste d'une structure
- Contrôler les assises de la structure, régler la structure
- Contrôler les arrivées sur site
- Coordonner les travaux (réunion de chantier)
- Assister à la réception d'ouvrage
- Organiser la phase préparatoire du chantier.

FONCTION FABRICATION

- Exécuter des usinages sériels (poinçonnage, perçage, sciage, soudage, pliage)
- Utiliser des Machines à Commandes Numériques (réglage, production)
- Assembler des sous-ensembles
- Réaliser des montages à blanc
- Affecter les plans de traçage aux postes de travail
- Assister le chef d'atelier
- Contrôler le produit.

FONCTION METHODES

- Préparer la fabrication liée aux technologies employées (ex. : conception des outillages de soudage)
- Réaliser le traçage et repérage des éléments (traçage informatisé)
- Gérer un dossier de traçage
- Définir l'approvisionnement.

Le prévisionnel des travaux à réaliser en entreprise (suite)

FONCTION BUREAU D'ETUDES

- Réaliser des dessins de sous-ensembles (plans d'exécution), d'ensembles, d'implantation, de plans de bardage/couverture
- Exécuter des calculs d'éléments de structure (pannes, assemblages), d'ensemble (charges, neige, vent, stabilité)
- Découvrir les produits du domaine du bâtiment (bardage, couverture...)
- Etudier des sous-ensembles :
 - Analyse d'une structure existante,
 - Réalisation d'une modification ou d'une évolution de structure.
- Participer à un avant-projet :
 - Calcul et dimensionnement de structures,
 - Etude et chiffrage,
 - Elaboration d'un devis.
- Etudier un projet en tenant compte de tous les aspects notamment :
 - Sécurité (en construction métallique, sur chantier),
 - Normes de construction de bâtiment,
 - Ouvrages de génie civil.
- Utiliser l'outil informatique pour la conception, le dessin et/ou le calcul.

Le rapport d'activités en entreprise

➤ Objectif de l'épreuve

Dans le cadre de l'épreuve E62 – Gestion et suivi de réalisation en entreprise, l'apprenti sera amené à présenter et à commenter l'expérience qu'il a acquise dans son entreprise d'accueil. Cette présentation permet également d'évaluer ses capacités à communiquer oralement en Français.

➤ Contenu de l'épreuve

L'Evaluation des activités conduites en entreprise s'appuie sur deux supports :

- Un rapport d'activités rédigé et mis en forme par l'apprenti. Ce rapport inclut une présentation de l'entreprise ainsi qu'une présentation synthétique d'activités conduites en entreprise.
- Une présentation orale argumentée des activités réalisées en utilisant les moyens de communication les plus adaptés.

➤ Rôle et place du tuteur

Le tuteur, (maître d'apprentissage) sera dès le début associé à la définition et à la présentation des différentes informations diffusées dans le rapport. Il aura au cours de la première année, en concertation avec le formateur en charge du suivi de l'apprenti en entreprise, un rôle important dans le choix et l'accompagnement de l'apprenti sur les activités techniques définies comme support pour le rapport d'activités. Enfin, il sera invité à participer aux soutenances d'examen de ce rapport d'activités.

Le contenu de la formation

Unités de formation	Nombre d'heures sur les deux années
ENSEIGNEMENT GENERAL	
<input type="checkbox"/> Culture Générale et Expression	118 h
<input type="checkbox"/> Anglais	92 h
<input type="checkbox"/> Mathématiques	220 h
<input type="checkbox"/> Communication	84 h
<input type="checkbox"/> Bureautique Professionnelle	10 h
Total enseignement général	524 h
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
<input type="checkbox"/> Avant-projet	304 h
<input type="checkbox"/> Réponse à un projet	44 h
<input type="checkbox"/> Conception détaillée	212 h
<input type="checkbox"/> Réalisation	25 h
<input type="checkbox"/> Fabrication	57 h
<input type="checkbox"/> Réception	90 h
<input type="checkbox"/> Culture technologique et technique	54 h
<input type="checkbox"/> Projet	160 h
Total enseignement professionnel	946 h
TOTAL des heures de cours dispensées au C.F.A.	1 470 h

Des devoirs surveillés sont programmés chaque semaine.

L'examen du BTS A.M.C.R.

EPREUVES				
<i>Nature des épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef.</i>	<i>Forme</i>	<i>Durée</i>
E1 – Culture générale et expression	U1	4	Ponctuelle Écrite	4h
E2 – Anglais	U2	2	CCF 2 situations (1)	
E3 – Mathématiques	U3	4	CCF 2 situations	
E4 – Analyse, prescription, conception d'un projet	U4	4	Ponctuelle Écrite	4h
E5 – Projet de bureau d'étude				
E51 – Réponse à un projet	U51	3	1 Ponctuelle orale	20 min 10+10=20
E52 – Conception détaillée et préparation de la réalisation du projet	U52	5	1 Ponctuelle orale	40 min 20+20=40
E6 – Conduite de Projet				
Sous épreuve E61 : Vérification et validation d'une partie du projet	U61	4	CCF 2 situations	
Sous épreuve E62 : Conduite de projet en milieu professionnel	U62	3	CCF 1 situation	
Épreuve facultative de langue vivante ⁽²⁾	UF1	1	Ponctuelle Orale	20 min (+ 20 min de

(1) : la deuxième situation d'évaluation de l'anglais est associée à l'épreuve U51 ou à l'épreuve U52

(2) : Hors anglais (pour cette épreuve facultative, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte).

Décision définitive

Le candidat sera définitivement accepté dès l'obtention du baccalauréat et dès la signature du contrat d'apprentissage. A charge pour lui de faire parvenir une photocopie du relevé de notes du baccalauréat au C.F.A. et de prévenir son futur employeur.

Ce contrat d'apprentissage sera établi entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre de l'année en cours.

Pour les candidats en attente...

Chaque mois, en fonction des places disponibles, les dossiers des candidats seront réexaminés.

L'acceptation du candidat devra être confirmée et sera suivie de l'étape affectation en entreprise (cf. ci dessus).

Attention : Le CFA la Joliverie examine la recevabilité des dossiers, c'est l'entreprise qui embauche le candidat.

II. Les conditions à remplir par l'entreprise pour signer un contrat d'apprentissage

S'assurer que le maître d'apprentissage dispose :

- d'un niveau au moins égal à celui de l'apprenti et au moins 1 an d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité,
- ou
- d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans ce domaine d'activité.

NB : un maître d'apprentissage peut former au plus 2 apprentis à la fois.

Il est vivement conseillé que le maître d'apprentissage ait suivi une formation à l'exercice du tutorat selon les branches professionnelles. (voir page n°10)

III. Le suivi administratif du contrat d'apprentissage

Le dépôt du contrat d'apprentissage par l'employeur se fait auprès de l'opérateur de compétences référent de l'entreprise (O.P.C.O.).

Il appartient donc à l'entreprise de contacter son O.P.C.O. afin d'obtenir les documents relatifs :

- au contrat d'apprentissage,
- à la déclaration en vue de la formation d'apprentis.

Dès que l'entreprise a donné son accord pour accueillir un apprenti, le C.F.A. La Joliverie vous transmettra :

- un contrat d'apprentissage pré-rempli des données liées à la formation.
- une convention de formation par apprentissage sera établie entre le CFA La Joliverie, l'entreprise et l'apprenti.

Il appartiendra à l'entreprise d'envoyer à son OPCO le contrat d'apprentissage dûment complété et la convention de formation.

L'entreprise doit veiller à :

- établir la Déclaration Unique à l'Embauche auprès de l'URSSAF, via le site internet www.due.fr
- programmer la visite médicale d'embauche (au plus tard dans les 2 mois qui suivent la date d'embauche).

IV. Le financement de l'apprentissage

Les sections en Apprentissage sont financées au contrat par les Opérateurs de Compétence (OPCO).

Un Niveau de Prise en Charge par formation a été défini suite à un accord entre France Compétences et les branches professionnelles.

La volonté du C.F.A. La Joliverie est d'appliquer un coût de formation correspondant au niveau de prise en charge de votre branche professionnelle, dans les conditions actuelles de financement.

En conséquence, l'entreprise ne supporte pas de « Reste à charge ».

V. Les aides financières accordées à l'entreprise

Exonération de charges sociales

L'exonération des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle est maintenue, mais dans une limite fixée par décret. Celle-ci a été fixée à 79% du SMIC en vigueur au cours du mois considéré.

Avantages pour l'employeur

L'employeur peut anticiper ses besoins de compétences en formant un jeune. Il peut former le maître d'apprentissage du jeune. Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO. Réduction générale des cotisations patronales (ex-réductions Fillon) en périmètre complet : incluant l'AGIRC-ARRCO et l'assurance chômage.

Une aide unique de 6 000 € maximum est accordée à l'employeur pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat d'apprentissage et du contrat de Professionnalisation pour tout contrat conclu jusqu'au 31/12/2024.

VI. Le statut et la rémunération de l'apprenti

Le statut de l'apprenti

Celui-ci a le statut d'Apprenti-Etudiant des Métiers en section de Technicien Supérieur par apprentissage et salarié de l'entreprise.

L'entreprise s'engage à former l'apprenti en collaboration avec le CFA.

L'apprenti s'oblige en retour, en vue de cette formation, à travailler pour son employeur pendant la durée du contrat, à suivre la formation dispensée au Centre de Formation d'Apprentis et en Entreprise, ainsi qu'à se présenter aux épreuves du diplôme.

Contrat d'apprentissage

- Il pourra débuter entre le 1er septembre et le 30 novembre de l'année en cours.
- Ce contrat doit être signé avant de commencer à travailler.
- Il prévoit une période d'essai jusqu'à l'échéance des 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.
- La durée du contrat d'apprentissage est de deux ans.

Rémunération brute minimale mensuelle (% du SMIC)			
Décret N°2018-1347 du 28/12/2018			
Age	1ère année du cycle de formation	2ème année du cycle de formation	3ème année du cycle de formation
16-17 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et +	100 %		

Dernière valeur du SMIC horaire au 01/01/2024 : 11.65 €

Si l'apprenti conclut un second contrat d'apprentissage, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent.

Convention collective

Dans certains cas, des dispositions conventionnelles ou des conventions collectives peuvent prévoir une majoration de cette rémunération. En conséquence, il revient à l'employeur de s'informer sur le montant de la rémunération de son apprenti.

Carte nationale d'Apprenti-Etudiant des Métiers

Tout apprenti de moins de 30 ans a droit à l'attribution de cette carte et bénéficie des mêmes avantages qu'un étudiant. Elle est remise en début de formation



Protection sociale / Mutuelle

L'apprenti bénéficie de la même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise, assurance maladie et accident du travail.



Congés payés

L'apprenti bénéficie des mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise.

A noter

Cet examen **est régi par le Ministère de l'Education Nationale**. Il est susceptible d'évoluer dans sa dénomination, son contenu, son régime de dispense ou dans le calendrier du déroulement des épreuves.

Le C.F.A. La Joliverie s'engage à aménager et à adapter sa formation en fonction de ces modifications.

De même, les règles d'exonération, de rémunération ou d'organisation de l'apprentissage sont déterminées par le Ministère du Travail et de l'Emploi. Elles peuvent donc être modifiées.



DT1016A

